



**DECISION N°003/LD/CN/PR/SA-21 DU 05 FEVRIER 2021
PORTANT SUSPENSION DE M. Yacoubou BIO-SAWÉ**

Le Président,

- Vu les Statuts du Parti « Les Démocrates », notamment le « TITRE X : DISCIPLINE- SANCTIONS » ;
- Vu le Règlement Intérieur du Parti « Les Démocrates », notamment en ses articles 86 et suivants ;
- Vu les conclusions de la Réunion extraordinaire de la Coordination Nationale du 31 janvier et des 1^{er}, 2 et 3 février 2021, ayant statué sur les candidatures du Parti à l'élection présidentielle ;
- Vu la gravité des actes posés par Monsieur Yacoubou BIO-SAWÉ en acceptant d'être candidat contre ceux statutairement et réglementairement désignés par le Parti Les Démocrates,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Yacoubou BIO SAWÉ, est provisoirement suspendu du Parti « Les Démocrates » jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé.

Article 3 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 5 février 2021



Le Président,

[Signature]
Eric HOUNDETE

Ampliation :

- Archives

06 BP 1325
Cotonou

+ 229 66 69 33 33
+ 225 64 64 60 60

Email : ldlesdemocrates@gmail.com

“Les démocrates, tous unis pour la patrie !”